



Pôle DIRECTION

PROFIL DE POSTE

Médecin du travail (H/F)

PRP-GRH-
Version 01

Date d'application :

Rédaction : Ophélie SERUSIER, Attaché d'Administration Hospitalière	Vérification : C. MAILLET, Directeur adjoint des Ressources Humaines	Validation N. WITTMANN, Directeur des Ressources Humaines
--	---	--

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Médecin du travail ou collaborateur médecin santé au travail
Emploi	Médecin
Métier	Médecin du travail
% Temps	100% ou temps partiel

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Autorité hiérarchique : Directeur des Ressources Humaines et médecin responsable SST

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Amplitude horaire : 8H00 – 18H00

Auto-remplacement avec le second médecin du travail pendant les périodes d'absence

Permanences ponctuelles de nuit

4. AFFECTATION

POLE	DIRECTION
Structure interne	Ressources Humaines
Service	Direction des Ressources Humaines
Unité fonctionnelle	1491 – MED – Santé Travail

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

- Créé en 1876, le Centre Hospitalier Le Vinatier est un établissement public de santé mentale. Organisé en pôles d'activité clinique, il dispose d'une ligne de soins complète pour répondre aux besoins de la population qu'il dessert. Il compte actuellement près de 2 800 personnels médicaux et non médicaux.



PROFIL DE POSTE

Médecin du travail (H/F)

PRP-GRH-
Version 01

Date d'application :

Pôle DIRECTION

- Le service de santé au travail (SST) est placé sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines. Il est composé de : 1 secrétaire médical, 1 infirmier , et 2 médecins du travail.
- Le SST est situé sur le Centre Hospitalier Le Vinatier au 95 boulevard Pinel 69500 BRON (bâtiment 210).

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

- Réaliser le suivi de la santé des personnels afin de prévenir et de diagnostiquer les affections de santé, lors de l'examen périodique ou sur demande ;
- Déterminer l'aptitude au poste de travail lors de l'embauche ou de la reprise du travail après un arrêt ;
- Fournir un avis médical permettant l'évaluation des risques professionnels, et définir les améliorations pour la prévention desdits risques ;
- Informer et conseiller le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

7.1. Surveillance de l'ensemble du personnel. Veille et évaluation des situations et conditions de travail et postes à risques

- Réaliser des visites de locaux et étudier les postes ;
- Identifier et analyser les risques potentiels de l'ensemble des postes de travail ;
- Écouter les agents et analyser les situations (bilans cliniques, entretiens / examens, recueil d'information, travail de synthèse, restitution) ;
- Évaluer l'aptitude au poste de travail (comptabilité entre le poste de travail et l'état de santé des agents) ;
- Évaluer les besoins des agents en matière d'hygiène, de conditions de travail et de santé publique ;
- Orienter vers les structures compétentes ;
- Réaliser une veille juridique et sanitaire ;
- Appréhender l'incidence des évolutions technologiques, organisationnelles sur les conditions de travail ;
- Concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets visant à prévenir ou résoudre des problèmes de santé publique ;
- Réaliser une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé maladie, de longue durée, ou un accident du



PROFIL DE POSTE

Médecin du travail (H/F)

PRP-GRH-
Version 01

Date d'application :

Pôle DIRECTION

travail, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières.

7.2. Conseil en matière de santé et de conditions de travail

- Conseiller l'administration et les agents sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail à la physiologie humaine et les risques liés aux différentes nuisances ;
- Proposer des aménagements des postes de travail ou des conditions d'exercice, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents ;
- Travailler en collaboration avec les services RH sur la mobilité, la gestion des carrières et les reclassements des agents ;
- Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels de la structure en lien avec l'IPRP et sous la responsabilité des Directeurs des Ressources Humaines

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Participation, avec rôle consultatif, à la Formation spécialisée hygiène, sécurité et des conditions de travail du CSE et présentation d'un bilan annuel ;
- Participation à la Commission d'Accompagnement Professionnel (CAPRO), réunie tous les 2 mois pour l'étude et le suivi des agents en restriction médicale d'aptitude, en reclassement, ou de retour au travail après de longues périodes d'arrêt
- Liaison avec les organismes propres à la fonction publique : Conseil médical en formation restreinte (congé longue maladie, congé longue durée, réintégration, etc.), conseil médical en formation plénière (accident de service, maladie professionnelle, etc.).

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

9.1. Formation souhaitée

- Doctorat en médecine du travail

9.2. Savoir-faire requis

- Adapter un/des postes de travail aux caractéristiques des personnels (charge physique ou/et mentale) ;
- Analyser et évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes ;
- Animer des formations, réunions, commissions ;
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs ;
- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe ;

Médecin du travail (H/F)

PRP-GRH-
Version 01

Date d'application :

Pôle DIRECTION

- Évaluer une charge de travail ;
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives ;
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et/ou rapports ;
- Réaliser des études et des travaux de synthèses ;
- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau ;
- Utiliser les logiciels métiers.

9.3. Connaissances associées

- Cadre réglementaire, enjeux et évolutions en matière de santé publique ;
- Médecine générale et addictologie ;
- Types de visites (d'embauche, de reprise, périodique) ;
- Pathologie et psychopathologie du travail ;
- Techniques d'interprétation et de diagnostic ;
- Acteurs et dispositifs de santé publique ;
- Communication et relation d'aide ;
- Typologie des risques au travail et gestion des risques professionnels ;
- Milieu du travail et description des postes/métiers ;
- Législation sanitaire et sociale ;
- Ergonomie ;
- Techniques et outils d'évaluation ;
- Droits du fonctionnaire : statut, congés maladies, etc. ;
- Réglementation fonction publique hospitalière et droit du travail.